

# ASVCM JUDO - REGLEMENT INTERIEUR 2025-2026



Tel : 06.33.82.98.97 / [www.asvcmjudo.com](http://www.asvcmjudo.com)

- 1) Toute personne parent ou adhérent majeur souscrivant une licence à la section " JUDO de l'ASVCM" accepte et s'engage à respecter ce règlement.
- 2) **La prise de licence ainsi que l'acquittement de la cotisation sont indispensables pour accéder aux cours. Seul un dossier complet permettra de valider l'inscription.**
- 3) En cas de désistement en cours d'année **aucun paiement ne pourra être remboursée** (sauf raisons médicales justifiées ou déménagement). **Un justificatif original devra être fourni dans les deux cas.**
- 4) Un certificat médical original autorisant la pratique du judo de compétition devra être fourni en début de saison pour une première adhésion adulte. **En cas de renouvellement, il faut renseigner le questionnaire d'autocontrôle de santé.**

Pour les compétiteurs, le passeport sportif doit comporter le tampon du médecin (le numéro d'ordre est nécessaire). Il devra porter une mention obligatoire d'aptitude à la pratique du judo de compétition.

- 5) Tout **retard ou départ anticipé du Dojo** devra être justifié afin de ne pas gêner le travail collectif des participants.
- 6) **Pour le bon déroulement des séances, les parents (ou tout autre accompagnateur) sont priés de rester hors du dojo.**

Toutefois, il sera possible d'assister de façon exceptionnelle lors des animations organisées par le club.

- 7) Les adhérents s'engagent à être vêtus de kimonos qui seront toujours dans un état de **propreté et de conformité irréprochable** dans l'intérêt de tous.
- 8) Les adhérents s'engagent à respecter les lieux, le matériel, les locaux et les installations mis à leur disposition.
- 9) Les utilisateurs des sanitaires devront en respecter les règles d'hygiène et de salubrité et utiliseront les poubelles mises à leur disposition pour y déposer tout déchet, papier ou détritus.
- 10) **La responsabilité de la section JUDO en cas d'accident en dehors des horaires du cours ne pourra être engagée, en particulier lors des trajets aller et retour.**
- 11) **L'utilisation des smartphones n'est pas autorisée dans les vestiaires et les douches.**

Il appartient aux parents de prendre toutes les dispositions pour être présents à la fin du cours. En outre, les parents s'engagent à accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'au dojo, de façon à le (les) confier « physiquement » au(x) professeur(s).

En cas d'empêchement, il est **IMPERATIF** de prévenir ou faire prévenir l'un des professeurs ou la présidente de la section

Meyrem SULEYMANOGLU : 06.33.82.98.97

Leyla SULEYMANOGLU : 06.45.29.49.64

- 12) L'équipe d'encadrement technique est **seule décisionnaire** du changement de catégorie ou du passage de grade des judokas en fonction de leur niveau pratique et théorique.
- 13) L'inscription d'un judoka à une compétition demeure à la seule appréciation des professeurs, en fonction de l'assiduité aux cours et du niveau physique du candidat.

**Nous conseillons vivement aux parents des JUDOKAS d'accompagner leurs enfants afin de les soutenir aux compétitions dans la mesure de leurs possibilités.**

## L'ESPRIT DU CLUB - Le Code Moral

La modestie  
Le courage  
L'amitié  
L'honneur  
Le respect  
La politesse  
Le contrôle de soi